



16ème législature

Question N° : 810	De Mme Danièle Obono (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Inégalités d'accès et de qualité des stages des lycéens et lycéennes	Analyse > Inégalités d'accès et de qualité des stages des lycéens et lycéennes.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 ()		

Texte de la question

Mme Danièle Obono interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les inégalités d'accès et de qualité des stages des lycéens et lycéennes. Dans les quartiers populaires des 18e et 19e arrondissements, les constats alarmants ne cessent de parvenir à Mme la députée. Les travailleurs et travailleuses et les animateurs sociaux et animatrices sociales s'alarment du nombre de jeunes forcés d'abandonner leur formation faute de stage ; les enseignants et enseignantes se désolent de voir leurs élèves obligés d'accepter des stages qui ne correspondent pas réellement aux compétences qu'ils sont censés développer ; les élèves se sentent méprisés et abandonnés tandis que des milliers d'entre eux n'ont toujours pas reçu les gratifications de stage qui leur sont dues. À ces milliers de jeunes s'ajoutent aujourd'hui les élèves de seconde de la filière générale qui, mis en concurrence avec les lycéens et lycéennes du professionnel, peinent à trouver leur stage d'observation obligatoire de 15 jours. La question des stages n'est pas neutre socialement. Or, loin de limiter les inégalités d'accès et de qualité de stage, l'action du Gouvernement ne cesse de les amplifier. Elle lui demande par quels moyens elle pense inverser cette dynamique.